



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 28 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GALZIN - GODEFROY - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR.

N° 2015/10

Objet : EHPAD Résidence La Grèze : affectation des résultats 2013 – section soins

Vu la proposition d'affectation du résultat 2013 du Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze envoyé par l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées en date du 15 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de ventiler les résultats de la section de fonctionnement du compte administratif 2013 de l'EHPAD Résidence La Grèze comme suit :

Soins : déficit de l'exercice = 12.346,42 € à reprendre sur la réserve de compensation section soins

Le montant de la réserve de compensation après reprise du déficit 2013 est de 47.653,58 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 janvier 2015.

Raymond GARDELLE